



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le

29 AVR. 2020

CABINET
Direction des Sécurités

Bureau de la prévention
et de la sécurité

Affaire suivie par : Patrice GILLES

Téléphone 03 83 34 22 96

Télécopie 03 83 34 22 21

Courriel pref-mps@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 avril 2020, vous attirez mon attention sur les difficultés rencontrées par les citoyens itinérants dans le cadre de la lutte contre le COVID 19.

Afin de respecter les mesures gouvernementales pour faire face au Covid 19, les services de l'Etat ont communiqué à tous les gestionnaires des aires permanentes d'accueil, ainsi qu'à tous les EPCI l'ensemble des dispositions sanitaires à respecter, concernant les voyageurs stationnés sur leur territoire.

Concernant la situation des aires permanentes d'accueil de notre département, même si certaines sont occupées à hauteur d'environ 80 à 90%, il reste des places disponibles notamment sur la Métropole du Grand Nancy. Une aire d'accueil est même, à ce jour, totalement vide. Celle-ci pourrait être mise à disposition si besoin (aires surpeuplées, cas de Covid 19) dans le respect de la volonté des personnes, afin de permettre d'avoir suffisamment d'espace permettant de respecter les gestes barrière et les mesures de distanciation sociale obligatoires.

Les expulsions sont suspendues pendant la période de confinement, que ce soit pour un dépassement de la durée maximale de stationnement autorisée sur l'aire, le non-paiement du droit d'usage ou des fluides.

Le maintien de l'accès à l'alimentation continue en eau et électricité, sans obligation immédiate de paiement et/ou de prépaiement (passage en marche forcée) a été mis en place sur toutes nos aires, des facilités de paiements et d'échelonnement seront étudiées à la fin du confinement.

Des aides énergies peuvent être accordées aux voyageurs dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL). Le Conseil départemental a d'ailleurs reçu des demandes d'aide FSL énergie au cours de ce dernier mois. Un bilan pourra être réalisé par l'Association Amitiés Tsiganes et le Conseil départemental à l'issue de la période de confinement pour étudier au cas par cas la situation de ces ménages vis-à-vis de leurs impayés, bilan qui pourrait être élargi aux stationnements illicites.

Sur le plan sanitaire, les agents disposent de matériel de protection et respectent les distances de sécurité avec les voyageurs. Ils communiquent auprès des voyageurs sur la prévention (oral ou flyers, distribution d'attestations, pictogrammes) et maintiennent un lien social adapté au confinement. La fourniture de masques pour les acteurs de terrain est prévue et sera opérée par la préfecture sur la base d'une expression de besoins formulée par Amitiés Tsiganes.

L'enlèvement régulier des ordures ménagères et des déchets est assuré sur les aires. Une astreinte téléphonique est en place. Seules les interventions techniques d'urgences sont maintenues. Les agents passent régulièrement sur les aires, veillent à ce que les consignes soient respectées, et s'assurent qu'il n'y a pas de tension particulière sur l'aire.

En ce qui concerne la continuité de l'aide sociale, les voyageurs sont orientés vers les CCAS. L'association Amitiés Tsiganes assure le relais que ce soit sur les aires ou sur tout autre stationnement, elle dispose également de travailleurs sociaux qui connaissent parfaitement les dispositifs de droit commun mobilisables et ceux des CCAS. L'association travaille en partenariat avec l'ARS, et souligne le travail réalisé par le médiateur-santé sur les aires, des tests ont été réalisés sur une aire d'accueil (Métropole du Grand Nancy).

S'agissant de la continuité de l'activité scolaire, le Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) de Nancy-Metz a produit des ressources, deux padlets élaborés à destination des élèves de maternelle et cycle 2. L'objectif de ces outils est de proposer des activités réalisables pour une grande partie, sur un smartphone.

Ces padlets dont les liens sont ci-dessous se trouvent sur le site du CASNAV. Ils sont régulièrement alimentés par de nouvelles ressources.

Cycle 1: <https://fr.padlet.com/akuhnel1/cqj5e5fq33f7>

Cycle 2: <https://fr.padlet.com/akuhnel1/emot9ynus96p>

Ils ont été transmis à tous les gestionnaires, ainsi qu'aux EPCI. Le CASNAV 54 les a également transmis aux inspecteurs référents du dossier enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) de chaque département, et aux associations de gens du voyage.

La DDT est en contact régulier avec les gestionnaires des aires permanentes d'accueil, avec Amitiés Tsiganes, avec le Conseil départemental ainsi qu'avec l'enseignant référent pour les EFIV (mail ou téléphone). Chaque mercredi, elle participe à la webconférence nationale (participation de la DHUP et de la DIHAL) mise en place depuis le 18 mars afin d'échanger sur l'évolution de la situation des voyageurs face au coronavirus et au prolongement du confinement.

Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, il conviendra de poursuivre le dialogue entre l'ensemble des partenaires au regard de l'évolution de la situation afin de prendre les mesures adaptées qui pourraient être nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Il est important d'éviter les déplacements et de maintenir les distances.

Le préfet,

M. Renardo Lorier

Président de l'observatoire pour les droits des citoyens itinérants.

Merci de votre aide -

Eric FREYSSÉLINARD